



Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

4441 - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine gériatologique

Proposition d'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine gériatologique et d'approbation de projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les structures concernées.

Rapport n° CP/2016/604

Service gestionnaire :

F - Mission autonomie

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations et structures œuvrant dans le domaine gériatologique.

1) Accueil de jour Maryse Bastie – ABRAPA

Pour répondre aux problèmes d'isolement des personnes âgées, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et l'ABRAPA ont décidé de créer un accueil de jour.

Créé en 1997 pour favoriser les rencontres, rompre l'isolement social, l'accueil de jour Maryse BASTIE propose un ensemble d'activités à destination des personnes âgées de Strasbourg et environs. Contrairement aux accueils de jour dédiés aux personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, Maryse BASTIE est destiné à un public isolé socialement.

Le projet de cette structure est de favoriser la confiance en soi et la communication avec les autres et de permettre également de maintenir les capacités d'autonomie des personnes. Sa capacité d'accueil est de 20 personnes.

Le Centre fonctionne les jours ouvrés. Les prestations et activités proposées sont conçues pour répondre aux objectifs suivants :

- permettre un accueil à la journée, une ou plusieurs fois par semaine,
- chercher à maintenir les activités physiques, mentales ainsi que la vie sociale des personnes âgées.

Le projet de l'année 2015 a porté sur une animation « danse sur chaise ». Cette animation a permis à de nombreuses personnes de maintenir leur autonomie dans la joie et la bonne humeur.

Deux projets sont prévus pour l'année 2016 :

- Réalisation d'un spectacle théâtre initié par l'animateur et l'aide médico-psychologique de la structure et interprété par un groupe d'habitué de l'accueil de jour ;
- En partenariat avec des jeunes d'Unis-Cité, dans le cadre de leur service civique, une activité associant l'animal est menée durant l'année.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 91 846 € à l'accueil de jour Maryse Bastie pour l'année 2016.

2) Association Pierre CLEMENT

L'association Pierre Clément œuvre depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage, par la promotion des soins palliatifs ainsi que par une aide psychologique et spirituelle.

En 2016, l'expérience amorcée en 2015 sur le thème « Aide aux aidants » a été poursuivie : vivre au quotidien avec une personne atteinte d'une pathologie neuro-dégénérative. Le groupe est composé de 12 bénévoles et de 6 aidants.

Les conférences/débats sur le thème de « Parler de la maladie et de la mort à son enfant » ont été mis en place en 2016.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 280 € à l'association Pierre Clément pour l'année 2016.

3) L'Association Générale des Familles du Bas-Rhin

L'Association Générale des Familles poursuit ses objectifs de défense des intérêts des familles par l'information, la formation et l'éducation ainsi que par des actions et activités destinées à améliorer leur qualité de vie. Elle apporte également son soutien aux parents d'adolescents dans leur fonction parentale.

En 2016, et s'agissant de ses activités gérontologiques, l'Association s'est engagée à poursuivre et à développer les moments de convivialité pour créer le lien social et rompre la solitude, à restructurer le travail administratif du service « Vivre avec le Grand Age » pour préparer la relève et assurer la pérennité de l'action.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 100 € à l'AGF pour l'année 2016.

4) Association Atout Age

Portée par les trois régimes principaux de retraites (CARSAT, MSA, RSI), l'association Atout Age développe une politique de prévention sur l'ensemble du territoire alsacien en portant une attention particulière aux territoires et aux populations fragiles avec pour objectifs de :

- améliorer les conditions de vie des séniors,
- réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins et à la prévention,
- réduire le recours aux soins,
- agir en amont des difficultés,
- maintenir et développer le lien social.

En 2016, Atout Age déploie une offre de prévention diversifiée sous la forme de 142 actions ciblant 1 550 personnes. Les thématiques proposées intègrent le bien-vieillir, la mémoire, l'équilibre, l'activité physique adaptée, les plaisirs de la table, habitat et sécurité, les nouvelles technologies, le passage à la retraite et la conduite et sécurité. L'association cible particulièrement les publics fragiles et les territoires prioritaires dans le cadre de

l'observatoire des fragilités. Le projet s'inscrit dans le cadre et les orientations de la Conférence des financeurs.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Atout Age pour l'année 2016.

Afin de soutenir ces différentes structures, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'engager un montant total de 121 226 € sur les lignes de crédit 31919 et 32049. Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention à conclure entre le Département et l'ABRAPA ainsi qu'entre le Département et l'association Atout-Age.

La commission Autonomie et silver économie a émis un avis favorable pour les structures les concernant le 24 octobre 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31919	65-6574-53	215 869,00 €	210 149,00 €	96 226,00 €
32049	65-6574-53	30 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide d'attribuer des subventions pour l'année 2016 pour l'ensemble des structures figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, représentant un montant total de 121 226 €;*
- *approuve les termes du projet de convention-type joint en annexe*
- *autorise son Président à signer ces conventions à conclure avec l'ABRAPA et Atout Age Alsace.*

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY